

# Annexe 4 :

## Méthodologie pour l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau de moutons

de Jean-Marc Landry

### A quel âge ?

L'âge idéal d'introduction du chiot dans les moutons est de 9 semaines jusqu'à 14 semaines. Il semblerait que la période des 8 semaines soit stade de développement très sensible pour le chiot.

Ainsi, il est conseillé de ne pas le brusquer pendant cette phase de sa vie. Placé trop tôt, le chiot n'aura pas terminé son apprentissage du comportement canin. Placé trop tard, la socialisation avec les moutons devient difficile, voire impossible. L'idéal est que le chiot naisse dans les moutons, de parents travaillant déjà comme chiens de protection.

Dans certaines conditions, il est aussi possible de placer des adolescents (> 4 mois) ou chiens adultes déjà formés dans un autre troupeau. Dans de nombreux cas, l'introduction d'un adulte a donné de bons résultats.

Cependant, si le moutonnier ne connaît pas les chiens de protection, il est recommandé d'introduire un chiot afin que l'éleveur puisse évoluer avec son chien..

### Vaccins et vermifuge

Le chiot doit être vacciné (primovaccins) et vermifugé avant l'introduction dans le troupeau. Il ne faut pas oublier d'effectuer le rappel des vaccins et répéter le vermifuge une fois tous les 14 jours (cycles de vers ronds) les 2 premiers mois (pour les chiots), puis deux à trois fois par année, voire plus, jusqu'à toutes les 6 semaines afin d'éviter la contamination de la viande ovine (notamment les cysticerques). Il est conseillé de varier le type de vaccins et surtout de suivre les recommandations du vétérinaire !

### Quand placer le chiot ?

La période idéale pour placer le chien est la période avant l'agnelage (bergerie). Les agneaux naissent en présence du chiot et s'habitueront immédiatement à lui. De plus, ce dernier recevra des signes d'affection des agneaux (très curieux) qui renforceront la socialisation.

Le chiot peut être aussi introduit en parc avec un groupe d'agnelles ou de brebis calmes afin que le contact se fasse gentiment.

Cependant, si le chiot se montre trop dominant avec les agnelles, il faut le placer avec des brebis en veillant à ce qu'elles ne le traumatisent pas ou le blessent.

### Lieu d'introduction du chiot

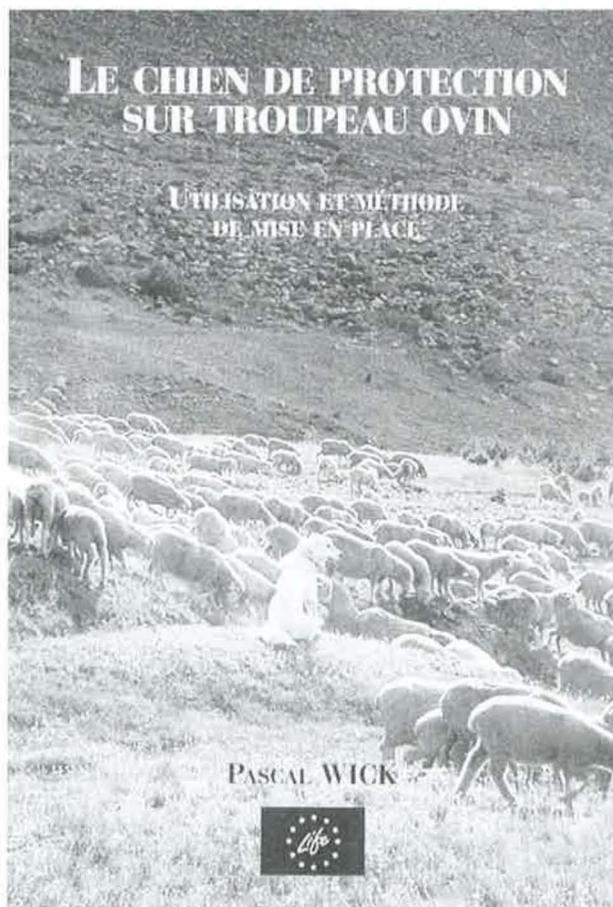
#### • En bergerie

Avant de placer le chiot dans la bergerie, il faut lui construire un abri où il pourra se réfugier ou se nourrir sans être dérangé par les brebis. Ce refuge est particulièrement important pendant la saison de mise bas, car certaines brebis peuvent être agressives avec le chiot.

Le fait que le chiot en bergerie marche sur le substrat mou que forme la litière ne pose pas de problème. Cependant, il faut surveiller ses pattes, car l'urée présente dans la litière pourrait irriter la peau des coussinets. On peut protéger la peau avec un peu de graisse.

#### • En parc

Si le chien est introduit dans un lieu autre que la bergerie, la localisation de ce lieu doit se trouver dans un endroit sûr, afin d'éviter tout problème en cas de panique des bêtes. Il faut



# Annexe : méthodologie pour l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau de moutons

éviter, dans la mesure du possible, la proximité de lieu d'habitation, d'une prairie de fauche, d'une route à grand trafic ou d'une ligne de chemin de fer.

L'éleveur s'assurera que le chien ait un lieu de refuge, surtout les premiers jours de son introduction. De plus, il devra s'assurer que les chiots ne sortent pas des parcs, notamment à travers les mailles des filets (type flexinet). Une bonne électrification du parc est primordiale afin que le chiot apprenne à respecter les limites.

## • Sur l'alpage

Il n'est pas conseillé de placer le chiot directement sur l'alpage, car il est trop petit pour suivre les moutons lors de leurs déplacements. De plus, selon plusieurs vétérinaires, les chiots de grandes races ne devraient pas trop bouger pendant leur phase de développement, afin de permettre une croissance optimale et surtout d'éviter les problèmes de dysplasie. Il ne faut pas oublier que le chiot doit rester en permanence avec les moutons !

## Combien de chiens faut-il placer à la fois ?

Il est préférable d'introduire un chiot à la fois, afin qu'il recherche le contact avec les moutons. Plusieurs chiots auraient plutôt tendance à rester entre eux et le contact avec les brebis diminuerait. Lors de l'introduction d'un deuxième chien dans le troupeau, il est important que le premier soit déjà adulte et fonctionne correctement.

Le seul avantage d'introduire deux chiots à la fois serait la réduction des jeux avec les brebis, mais souvent au détriment d'une socialisation correcte.

## Présence d'autres chiens (chiens de conduite)

La présence d'autres chiens, notamment des jeunes, peut perturber la socialisation du chiot avec les moutons. Il est préférable que le chiot n'ait pas trop de contacts avec d'autres chiens, excepté si on l'a introduit dans un troupeau possédant déjà un chien de protection adulte.

## Alimentation du chiot

L'alimentation doit être très digeste, car les chiens de grande taille ont une faible capacité digestive avec des risques possibles de dilatation-torsion de l'estomac. Par conséquent, il est utile de nourrir le chiot deux fois par jour pour ne pas surcharger son estomac. Il faut surveiller les laissées du chien pour voir si l'alimentation lui convient. Le chiot doit avoir de l'eau propre en suffisance.

Le chien ne doit pas quitter la proximité du troupeau, même pour manger. Il faut éviter d'emmener le chien pour le nourrir (à la cuisine, par ex.).

## Agressivité

Il n'est pas nécessaire de couper les oreilles, le bout du museau ou le bout de la queue pour rendre le chien plus agressif. Chez les canidés, la posture, notamment la position de la queue, joue un rôle prépondérant dans la communication. Un chien arborant une queue coupée ne peut plus présenter une position de dominant dans le troupeau face aux loups. Plusieurs études aux États-Unis ont clairement démontré que l'agressivité du chien n'était pas corrélée à son efficacité. Un bon chien est un chien qui reste dans le troupeau ou à proximité immédiate. Si le chien a tendance à courir après un prédateur sur une longue distance, la protection du troupeau est amoindrie.

## Contact avec l'homme

Le contact avec l'homme doit être au strict minimum pendant la socialisation, c'est-à-dire jusqu'à 6 mois.

La (ou les) personne(s) qui s'occupent du chiot peuvent le saluer (le caresser) en arrivant dans la bergerie ou dans le troupeau, puis ne plus s'en occuper.

En sortant, elles peuvent donner un ordre au chiot tel que "tu restes avec les brebis". Il ne faut pas que les chiots aient de contacts avec les enfants. Un chiot s'attache rapidement à l'être humain et il faut être très vigilant.

Le chiot peut être habitué à la laisse et doit connaître son nom. Cela facilitera les déplacements s'il est déjà habitué à être attaché et le berger pourra le rappeler en cas de problème. Par contre, il n'est pas nécessaire de dresser le chien de protection, car son comportement de protection est surtout instinctif. Sa fonction est de rester dans le troupeau et de le défendre contre les prédateurs.

Le chien de protection n'est pas un animal de compagnie.

## Le chiot à partir de 6 mois

C'est aussi une période délicate (qui peut débuter à 3 mois déjà), car le chien peut présenter des comportements de prédation et de jeux envers les moutons. Il peut les courser, leur mordre la queue ou les oreilles, agripper la laine.

Ces comportements sont généralement passagers, mais il faut éviter à tout prix que cela devienne une habitude.

Le chien doit être immédiatement corrigé dès qu'il présente un tel comportement en lui criant son nom suivi d'un "NON" vigoureux. Il est déconseillé de frapper le chien, mais il est possible de le saisir de chaque côté du cou (où il y a beaucoup de peau) et le secouer en prononçant son nom suivi d'un "NON" vigoureux en le fixant dans les yeux.

À partir d'environ 6 mois, le taux de testostérone augmente chez le mâle qui peut commencer à devenir dominant et urine avec la patte levée. Son comportement avec les brebis peut

# Annexe : méthodologie pour l'introduction d'un chien de protection dans un troupeau de moutons

changer en exhibant souvent les comportements décrits ci-dessus.

Entre 9 et 14 mois, la femelle va présenter ses premières chaleurs. Elle peut avoir tendance à fuguer ou à présenter les comportements présentés ci-dessus.

Il est conseillé de féliciter et d'encourager le chien s'il a bien agi.

## Le chien adulte

Le chien termine sa croissance à environ 16 -18 mois. Malgré sa corpulence, il ne faut pas oublier qu'un chien de protection n'est pas adulte avant l'âge de deux ans. Les premières expériences du chien avec de grands prédateurs doivent être suivies. Le chien a encore besoin de soutien pour gagner confiance en lui. Il faut éviter à tout prix que le chien de protection vive en compagnie des êtres humains. Il doit rester avec le troupeau.

## Comportements adéquats

(liste non exhaustive)

Le chiot ou le chien adulte qui lèche le museau, les oreilles ou les parties génitales des brebis présente de bons comportements de socialisation. Le chiot peut parfois s'amuser

avec les agneaux, ce qui renforce la socialisation. Cependant, il ne doit pas les blesser ou trop les perturber. Il peut arriver que le chien monte des brebis. Ce comportement est normal.

## Coûts du chien de protection

Les coûts de l'alimentation du chien s'élèvent à environ Frs. 3.- (2 €) par jour (800 gr/jour), soit Frs. 1095.- (730 €) par année (en tenant compte du rabais de 39 % de Royal Canin pour le Projet Loup Suisse). Il faut ajouter à cette somme les frais vétérinaires, qui comprennent les vaccins et les vermifuges, soit en moyenne Frs. 140.- (90 €) par année (Frs. 130.- de vaccins pour la première année, puis Frs. 48.- par an, ainsi que Frs. 20.- de vermifuge les 2 premiers mois, puis Frs. 75.- de vermifuge par an pour un poids moyen de 50 kg).

Un chien de protection coûte environ Frs. 1235.- (830 €) par an. Face à un prédateur comme le loup, il faudra plusieurs chiens par troupeau (2 à 4 en moyenne).

Il faut encore ajouter à cette somme l'achat éventuel d'un nourrisseur automatique pour 15 kilos d'aliments à Frs. 320.- (215 €) pièce.

Jean-Marc Landry, 13.11.01



Extrait de : *Le loup et toi*, dossier pédagogique, éditions CIP. (dessin Dominique Roth)